



Point de reprise des déchets de chantier Mode d'emploi

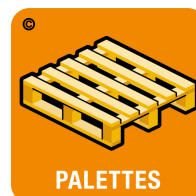
Dans le cadre de la mise en place de la filière de Responsabilité Élargie des Producteurs appliquée aux Produits et Matériaux de la Construction du secteur du bâtiment (REP PMCB), les distributeurs de PMCB ont pour obligation d'assurer la reprise des déchets triés issus des produits et matériaux de construction du bâtiment de leurs clients.

Un nouveau service simple, économique et responsable.

Pour bénéficier de ce service de reprise gratuite je dois :

- 1** Je m'inscris et accepte les conditions d'utilisation du service
- 2** J'apporte mes déchets de chantier dans le point de reprise ouvert de mon choix
- 3** Je dépose mes déchets de chantier triés dans les contenants mis à disposition selon les conditions du point de reprise

Déchets collectés en points de reprise*



Déchets compris dans la filière

Déchets non compris dans la filière



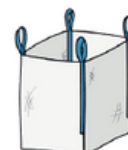
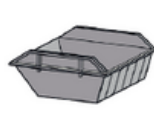
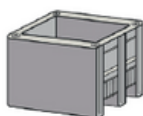
Déchets inertes :

Produits et matériaux constitués majoritairement de minéraux (béton, mortier, terre cuite ou crue, ardoise, céramique...) et ne contenant ni verre, ni laines minérales ou plâtre dans la limite de 200 kg par apport.

Déchets non inertes :

Produits et matériaux constitués majoritairement de bois, plâtre, plastiques, verre, laines minérales, bitume, textiles et comprenant les huisseries, dans la limite de 750 kg par apport.

Contenants disponibles en points de reprise*



*Catégories de déchets et contenants pouvant varier en fonction des points de reprise.



VALDELIA

Éco-organisme agréé par le Ministère de la Transition écologique
Service de collecte et de recyclage des produits et matériaux du secteur du bâtiment